

Le feuillet de l'été se sera concentré sur la fausse bonne idée de la zone 30 et des parkings périphériques. Avec la rentrée, les premiers problèmes ...

## Les vérités officielles

Lorsque les médias deviennent les chiens de garde du pouvoir, le totalitarisme n'est pas loin.

Par des procédés plus ou moins subtils, les journaux peuvent se contenter d'annoncer des « informations » exclusivement favorables à l'exécutif. Et d'ignorer les contestations et autres désaveux.

La stratégie de l'information à Dunkerque semble confirmer la règle (miterranéenne) qui consiste à mettre en avant les extrêmes, les complaisants, les incompetents pour mieux convaincre le lecteur-électeur que le régime en place est le seul possible. Le mensonge par omission contribue par ailleurs à détourner le public de la réalité.

Le traitement de l'information dans l'agglomération suscite bien des questions. De communiqués de presse jamais publiés en lettres ouvertes ignorées, nous ne pouvons, quant à nous, qu'imaginer le pire.

Pour preuve, parmi d'autres faits avérés, le silence total de la presse concernant le recours engagé par Pierre LE BOEUF contre la fusion des communes fin 2010. Le public dunkerquois ne peut que penser que seul le Conseiller d'extrême droite, qui a été largement interrogé sur son recours, a joué son rôle d'opposant.

Et le tour est joué ...

Contactez-nous  votre avis nous intéresse

**CAP notre AVENIR** [capnotreavenir@live.fr](mailto:capnotreavenir@live.fr)  
06.85.85.77.29  
**Association Loi 1901** [capnotreavenir.blogg.org](http://capnotreavenir.blogg.org)

## △ Attention DANGER !

Avec cet article, nous tenons à attirer votre attention sur le point suivant : depuis deux ans, il existe une tendance lourde au CCAS (*Centre Communal d'Action Sociale*) de Dunkerque. De plus en plus, le nouveau cheval de bataille semble être de s'accaparer l'action sociale liée au logement.

Voici ce que cette politique nous inspire :

1. Le territoire Dunkerquois compte déjà plusieurs opérateurs associatifs qui remplissent pleinement cette mission. En leur coupant les vannes de financement, en leur prenant leur activité, notre municipalité est en train de les faire mourir. Or, le personnel de ces associations est sans doute mieux formé que celui du CCAS pour cette mission.
2. De même, nous sommes convaincus que la sous-traitance de cette mission coûte moins cher à la collectivité.
3. De même, ceci garantit une plus grande indépendance vis à vis du pouvoir politique, surtout en ce qui concerne les données recueillies sur les familles. Nous n'avons jamais cessé de dénoncer les dérives inévitables lorsqu'une ville possède trop d'éléments sur des familles accompagnées socialement.
4. Enfin, sans faire part de mauvaise foi ou de naïveté, nous tenons à rappeler que c'est le gendre du maire qui est adjoint au logement. Il faut se demander à quel point ce sujet ne serait pas une manière de mettre en avant ce membre de la famille qui a des rêves de succession !

Ne trouvez-vous pas qu'il est dommage de détruire un tissu associatif local au profit d'une ambition personnelle ? Au final, ceci produira moins d'efficacité, moins d'indépendance et plus de coûts.

Jean VERRYSER

## Le volontariat obligatoire

Vivement le dictionnaire Dunkerquois / Français !

Lorsqu'il est ainsi question de « *Point d'Apport VOLONTAIRE de Verre* », il faut comprendre « *Point d'Apport OBLIGATOIRE de Verre* ». Lorsque vous lisez « expérimentation », il faut savoir que c'est en fait de « manipulation », que les responsables de la CUD parlent. Leur maîtrise du Français est très personnelle !

L'implantation, à Malo et à Craywick, des conteneurs collectifs destinés au verre se sera faite dans le registre de la farce. Fausse concertation, fausse enquête, vraie hypocrisie pour aboutir aujourd'hui à une décision unilatérale (prise en fait dès leur installation) au détriment des usagers et des contribuables. La méthode est formidablement scandaleuse. Affaire à suivre (voir notre prochain article sur blog) ...

Pierre LE BOEUF

## Vous avez dit « CONCURRENCE » ... ?

S'il est vrai qu'il semble nécessaire de canaliser la circulation des automobiles dans les Centre-Villes et de maîtriser leur stationnement, on peut regretter qu'à Dunkerque le stationnement gratuit à l'entour des commerces de proximité n'ait pas été privilégié.

Rappelons que les magasins, échoppes et boutiques sont un élément essentiel de l'animation de nos rues et de l'attrait de notre cité, mais constatons qu'ils sont actuellement désavantagés par rapport aux grandes surfaces et autres centres commerciaux gratuitement accessibles.

C'est ce qui explique, sans doute, que dans plusieurs communes, on assiste au retour des « zones bleues » convenablement réparties qui ont le mérite de ne rien coûter aux usagers et de favoriser la rotation rapide de leurs véhicules, donc l'accès du plus grand nombre aux commerces.

Il n'est pas interdit d'avoir de l'imagination tout en veillant à l'égalité des acteurs commerciaux c'est à dire à promouvoir une concurrence loyale.

C.A

## Y EN A MARRE ...

Il nous faut sauver la filière automobile, maintenir le site d'Aulnay, acheter de bonnes voitures écologiques fabriquées en FRANCE et faire preuve de « patriotisme économique » si on veut être de bons français façon Montebourg.

**Parfait... mais à Dunkerque, il ne faut surtout pas circuler en voiture... si vous voulez garder votre permis de conduire et faire des économies !**

La logique et le bon sens imposent de ne rouler à 30 km/h qu'aux abords d'endroits sensibles comme les écoles. Il est aussi normal de circuler au pas sur la digue (quand les barrières ne vous l'interdisent pas !). Mais obliger à traverser quasiment tout Dunkerque Centre à 30 km/h (centre d'ailleurs très élargi), est une aberration, voire même une perversité puisque tout contrôle de Police aboutira nécessairement au procès verbal.

En vertu de l'arrêté du 4 juin 2009 relatif aux cinémomètres de contrôle routier, la marge de tolérance est de 5 km/h jusqu'à 100 km/h. Si vous roulez à 36 km/h, vous êtes donc passible d'une amende forfaitaire de 135 € ramenée à 90 € si vous payez dans les 15 jours. Mais vous perdez également un point sur les 12 que vous possédez, point que vous ne pourrez récupérer qu'au bout de 6 mois si vous n'avez pas commis, dans l'intervalle, une infraction ayant donné lieu à un nouveau retrait de points. Si, toutefois, vous avez roulé à 56 km/h, vous perdrez 2 points que vous ne pourrez récupérer qu'au bout de 3 années.

Bonjour les dégâts ! **Y en a marre** de conduire les yeux fixés sur le compteur avec la hantise d'être piégé, même sur une route entièrement dégagée et sans aucun obstacle prévisible à proximité.

Et que dire de la signalisation correspondante. Prenez, par exemple, la sortie de la place du Minck en venant du Port. Un panneau « Fin de zone 30 » y est implanté... mais il est entouré, dans un rayon de 20 mètres d'autres panneaux d'interdiction de circuler à plus de 30 km/h !

Il faut croire, d'ailleurs, que notre Municipalité grandiose considère qu'une vitesse de 30 km/h est encore excessive puisqu'elle a parfois agrémenté nos chaussées de la Zone 30 de « ralentisseurs ». Voyez le Pont du Texel ou l'Avenue de l'Université en Citadelle.

Dire que, dans l'ancien temps, on pouvait rouler en Ville à 60 km/h avec, cependant, des voitures aux freins moins efficaces !!! Si 60 km/h, c'est trop, 30 km/h, c'est trop peu, sauf exceptions justifiées par un réel danger.

Une fois garé et après avoir essuyé les insultes des automobilistes qui vous suivaient et qui n'ont pas, comme vous, le même respect du règlement (pour eux, vous êtes nécessairement un « vieux c... », une autre surprise vous attend : la « boîte à sous », dite horodateur.

Vous en avez pour 5 mn, le temps de retirer une commande chez votre traiteur préféré ou d'acheter le livre dont vous connaissez l'auteur. A défaut de pouvoir bénéficier de quelques minutes de stationnement gratuites (d'usage dans de nombreuses localités), vous dépensiez jusqu'à présent 0,20 € et vous aviez droit à 12 mn de stationnement en zone orange. Avec le nouveau tarif, il faut mettre un minimum de 0,40 € (2,62 Francs pour nos anciens) pour avoir droit à 20 mn de stationnement...

En zone verte, l'horodateur ne fonctionne que par tranches de 0,50 € (3,28 Francs pour nos anciens). A ce tarif, vous n'avez pas intérêt à acheter votre pain ou votre journal en zone verte !

Cette augmentation de tarifs a-t-elle fait l'objet de débats au Conseil Municipal, et, dans l'affirmative, pourquoi a-t-elle été votée par une majorité d'élus ? Pouvait-elle être décidée arbitrairement, sans aucune concertation avec les usagers dans ce prétendu beau pays de la Marianne d'Or de la Démocratie !

**Y en a marre** de devoir payer et toujours payer pour se rendre en Centre Ville avec un risque permanent d'être verbalisé alors qu'il y a tant de commerçants accueillants en dehors du Centre, sans compter, évidemment, les supermarchés de la périphérie avec leurs vastes parkings gratuits.

Empruntez donc la navette, vous dira l'édile qui a peut-être sa place de stationnement réservée. D'accord : roulez à 30 km/h jusqu'au parking, attendez la navette, qu'il pleuve ou qu'il vente, supportez les arrêts qui ne vous concernent pas, et vous ne descendrez pas nécessairement à proximité immédiate du lieu où vous vous rendez... puis, vous ferez de même pour le retour. Le tout dure « un certain temps » comme disait le Manuel d'instruction du Poilu qui définissait ainsi le temps que met le canon du fusil pour se refroidir après un tir.

Ce « certain temps » n'importe pas le malheureux chômeur ou le retraité mais ce ne sont certainement pas les retraités et les chômeurs qui vont redynamiser les commerces du Centre Ville !

Les Socialistes sont ainsi. Ils entendent faire votre bonheur malgré vous. A quand le retour des fiacres, des calèches et des chevaux de brasseurs ? Le crottin, c'est écolo !

Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais je ne sais pas circuler à 30 km/h rue du 110<sup>ème</sup> RI et rue de la Cunette et il semble que je ne sois pas le seul. Qu'en pense votre chauffeur ?

Aux dernières nouvelles, la pièce de 0,20 € redeviendrait la pièce de base... mais pour quel temps de stationnement ? On fait, on défait... incohérence et irresponsabilité.

Tout bien réfléchi, je crois que nous sommes nombreux à en avoir marre des initiatives baroques de notre Municipalité triomphante qui nous a gratifiés de tant de déconvenues depuis les 23 ans qu'elle est au pouvoir. Dunkerque perd déjà ses habitants. Avec ces mesures, notre Centre Ville perdra bientôt ses clients...

**Guy LECLUSE**

Parmi les rues proches du centre-ville, celles où le stationnement restera gratuit risquent l'asphyxie. Les habitants, les professionnels qui y séjournent devront supporter la complication au quotidien et les voitures garées sur les trottoirs. Quel progrès !!! **ndlr**